



## Rapport annuel 2012

### Table des matières

Pour le droit à la ville.....	2
Les principaux axes de travail .....	3
Les métiers de base.....	12
Les modes de financement et les comptes.....	19
Annexes.....	21
Contact.....	41

## Pour le droit à la ville...

Il ne sera pas passé inaperçu, ce numéro spécial de Bruxelles en Mouvements (BEM), revisitant la pensée d'Henri Lefèbvre, philosophe et sociologue, auteur de l'essai *Le droit à la ville* publié en 1972. Et oui, 40 ans plus tard, ce petit livre garde toute sa pertinence en défendant le droit pour tous de se réapproprier la ville. Ce BEM qui fut le fruit du travail d'un atelier collectif autour de la pensée de Lefèbvre, pose un jalon dans une démarche visant à donner quelques clés de lecture de l'action d'Inter-Environnement Bruxelles.

Une action protéiforme qui en 2012 passa notamment par un gros travail d'analyse du projet de modification partielle du PRAS (un avis de près de 100 pages, fruit d'une intense activité avec les membres d'IEB) ou par un travail de fond, souvent invisible, au coeur de quartiers attisant diverses convoitises comme celui des abattoirs d'Anderlecht (qui furent également l'objet d'un BEM) ou Haren, ce morceau de ville oublié, coincé entre Schaerbeek-formation et le Ring.

Une action qui passe aussi par une analyse critique des grandes tendances des politiques d'aménagement du territoire de ces dernières années et du paradoxe que celles-ci portent en elles. On pense au projet de modification du PRAS qui autorise la construction de logements dans des zones jusqu'alors dédiées à l'industrie urbaine ou au Règlement Régional d'Urbanisme Zoné du quartier européen qui permet un doublement des gabarits dans un quartier déjà saturé de bureaux et qui relance la machine à démolir et reconstruire... Autant de cas où nous nous retrouvons confrontés à des objets « régulateurs » permettant en réalité une profonde dérégulation au profit exclusif de quelques promoteurs immobiliers visiblement considérés comme incontournables sur la place bruxelloise.

Et lorsque IEB poursuit la Région bruxelloise devant le Conseil d'Etat pour avoir délivré un permis dérogeant largement au Règlement Régional d'Urbanisme (le projet Belview sur l'îlot Van Maerlant, rue Belliard), la Région bruxelloise ne fait rien d'autre que de confirmer cette tendance de fond en promettant de créer un PPAS sur mesure, qui aurait pour but de régulariser a posteriori le projet. Un message bien compris par son promoteur qui n'hésite pas à le construire et à le commercialiser, sans attendre l'arrêt du Conseil d'Etat.

Pour IEB, la réappropriation de la ville par ses habitants passe par le renforcement d'un urbanisme démocratique, au bénéfice de la collectivité et non de quelques acteurs particuliers, si puissants soient-ils. Cette réappropriation passe aussi par le droit d'agir en justice, un droit qui nous est régulièrement contesté, au point même de remettre en question les financements publics qui permettent à IEB d'exercer son rôle de fédération d'habitants, en majorité constitués sous forme de comités, d'associations ou de collectifs. Cette réappropriation passe également par un travail prospectif, encore méconnu, qui se cristallise dans la pratique nouvelle des assemblées associatives d'IEB. Ces assemblées, ouvertes aux membres d'IEB et à divers intervenants extérieurs, travaillent sur le long terme, en croisant des thématiques diverses, sur des propositions tantôt de réformes pragmatiques, tantôt de transformations radicales des pratiques urbaines. Par ces propositions, IEB ne manquera pas d'alimenter le débat sur le futur Plan Régional de Développement Durable.

## Les principaux axes de travail

### 1. Mobilisation dans l'espace public <sup>1</sup>

L'approche locale est certainement l'un des piliers fondateurs de notre association. Même si notre objectif en tant que fédération est d'amener les habitants de la ville à s'intéresser à ce qui se passe au-delà de leur quartier et à créer des connexions entre les dynamiques existantes, sans l'implication des habitants au niveau local, Inter-Environnement Bruxelles n'aurait probablement jamais pu se positionner en contre-pouvoir sur les enjeux globaux de la ville.

Continuer à **investir largement dans cette sphère locale** nous paraît essentiel pour faire face à une certaine démobilisation et au désintérêt croissant du citoyen pour les affaires publiques.

Le travail à l'échelle locale, celle des quartiers, sera donc la trame centrale de cette thématique. Les actions menées dans ce cadre visent à aider les habitants à se mobiliser face aux enjeux locaux (suivi d'enquêtes publiques sur l'aménagement de voiries, de places publiques, d'espaces verts, de projets immobiliers, travail dans le cadre des contrats de quartier), mais elles ont également pour but de soutenir l'implication des habitants dans des dynamiques collectives sur le plus long terme (création de comités de quartier, projets visant à créer du lien entre les habitants) et sur un mode plus prospectif (inventaire des besoins du quartier, élaboration en commun de projets, mise en œuvre de démarches citoyennes telles des potagers collectifs ou des ateliers vidéo,...).

IEB a multiplié les actions sur le terrain et il est difficile d'en faire la liste exhaustive. Le lecteur intéressé est invité à se reporter au site web d'IEB s'il veut approfondir cette question en consultant les rubriques « actions » et « présence IEB ».

#### **Exemple: Transport TOUT Public : l'union des usagers et des travailleurs des transports publics**

Avec cette nouvelle plateforme d'échanges, IEB a réalisé une vieille ambition : unir associations de citoyens-usagers et syndicats dans la défense d'un service public de qualité, pour tous et partout. Pour lutter aux côtés des comités membres d'IEB, la plateforme Transport TOUT Public associe des usagers individuels de la STIB, de De Lijn, des TEC et de la SNCB ainsi que des professionnels du secteur : les régionales bruxelloises de la CGSP cheminots et de la CSC Transcom, le MOC Bruxelles, l'UCP et Alteo de la mutualité St Michel, la fédération CSC Bruxelles Halle Vilvoorde,...

---

<sup>1</sup> Dans l'acception d'espace physique et politique.

La liste n'est pas exhaustive puisque les nouvelles adhésions à cette nouvelle plateforme sont régulières et bienvenues.

Dans un premier temps, il a fallu cerner les intérêts de chacun et décider s'il était envisageable de défendre des revendications communes. Très rapidement, il s'est avéré que les convergences entre les membres fondateurs étaient profondes et que le développement du service public rencontrait les aspirations de chacun et offrait des perspectives à tous. Dans un contexte d'austérité imposée, nous sommes persuadés qu'une alliance usagers et travailleur/ses est essentielle pour contribuer à construire un rapport de force favorable au développement des transports publics, dans l'intérêt de la majorité de la population. Les transports publics peuvent garantir des emplois stables et correctement rémunérés, ainsi qu'un service accessible à tous, conformément au principe d'égalité qui caractérise le service public.

En 2012, cette plateforme a organisé deux assemblées plénières et une journée de visite de terrain qui ont attiré la grande foule, ainsi qu'une dizaine d'actions de sensibilisation dans les gares bruxelloises. Ces grandes mobilisations ne sont possibles que grâce à de nombreuses discussions et échanges de vues entre les différents membres de la plateforme. Comme nous l'espérons lors de la création de la plateforme, les assemblées plénières font éclore une compréhension inédite entre cheminots et usagers et débouchent sur un positionnement commun. Cette union a notamment permis de faire contre-poids face à une médiatisation de l'opposition entre travailleurs et usagers lors de grèves et des actions syndicales à l'occasion des projets de restructuration de la SNCB.

## **2. Droit à la ville**

Une des missions fondamentales que s'est donnée notre association est la défense des plus faibles dans leur droit à la ville<sup>2</sup>. Bruxelles, capitale, ville mono-fonctionnelle tertiarisée, soumise aux intérêts supra-régionaux, ne fait pas grand cas des populations pauvres qu'elle abrite. De nombreuses politiques urbaines ont été menées dans le but d'« assainir » des quartiers jugés malfamés. Des quartiers populaires ont ainsi été victimes de transformations qui ont eu pour conséquence d'en chasser leurs habitants (voûtement de la Senne, quartier Nord, quartiers de la jonction centrale, Marolles, quartier du Midi...).

Certains quartiers populaires ont résisté aux coups de boutoir, des quartiers bourgeois se sont aussi transformés à la suite de la périurbanisation en accueillant une immigration économique. Ces différents quartiers sont aujourd'hui soumis à des pressions, tant du marché que des pouvoirs publics, qui tendent à en modifier la sociologie. Face à cette réalité, les populations précarisées sont souvent démunies et manquent de moyens pour pouvoir s'organiser et se défendre.

Dans cette thématique, l'accès à un logement décent et abordable reste clairement un enjeu central. La crise du logement que traverse Bruxelles demande la mise en œuvre de politiques globales (construction de logements sociaux, réglementation sur les loyers,...) ainsi qu'une vigilance accrue dans certains quartiers fragilisés et soumis à des phénomènes de spéculation immobilière et/ou de gentrification.

Mais la vie en ville ne se limite pas au seul logement. Le droit à la ville implique aussi le droit à l'accès à la centralité urbaine, à la vie urbaine comme valeur d'usage et non comme valeur marchande, à peser collectivement sur la transformation sociale de la ville pour qu'elle puisse faire primer les besoins sociaux sur les rationalités économiques et financières. En somme, le droit à la ville recouvre tous les enjeux sociaux et démocratiques auxquels Bruxelles se doit de faire face.

Lutter contre la fracture sociale dans la ville, c'est revendiquer le droit à la ville, entendu comme une démocratisation radicale de la production des espaces urbains en vue d'une (ré)appropriation de la ville comme territoire de pratiques sociales autonomes et émancipatrices – plutôt que comme marchandise.

---

<sup>2</sup>Le droit à la ville auquel nous faisons allusion ici est inspiré par la pensée de Henri Lefebvre (Le droit à la ville, Seuil, 1974)

### Exemple: un cycle de réflexion sur le droit à la ville

IEB ayant fait du Droit à la ville un axe majeur de ses pratiques en éducation permanente, elle ne pouvait faire l'impasse sur la complexité du concept et la façon dont celui-ci a pu être galvaudé dans les nouvelles politiques publiques urbaines. C'est pourquoi, tout au long de l'année 2012, IEB a démultiplié les réflexions et pratiques en vue de renouer avec le sens originel donné par Henri Lefebvre en 1968, à savoir le droit des opprimés et des exploités à « prétendre à un pouvoir de façonnement fondamental et radical sur les processus d'urbanisation, c'est-à-dire sur les manières dont nos villes sont sans cesse transformées »<sup>3</sup>.

Partant des contradictions ancrées dans notre histoire « tant associative qu'institutionnelle », l'enjeu consiste notamment à briser la confiscation du savoir sur l'urbain symbolisée par la figure de l'expert.

L'objectif a donc été de tenter, modestement, d'articuler la théorie à nos pratiques en vue d'un dépassement des écueils de nos actions et réflexions sur la ville, en essayant de ne pas se placer dans la fonction de donneur de leçons et d'assurer une démarche collective de construction de savoirs et d'analyses sur l'urbain, ouverte aux membres et autres curieux.

Un groupe de lecture et d'analyse, étalé sur quatre mois, s'est mis en place et a tenté de plonger dans la complexité de la pensée d'Henri Lefebvre. Une série de rencontres autour de l'œuvre en question ont été mises sur pied dans une démarche d'interprétation, de confrontation et de dépassement. Successivement, les participants se sont risqués à présenter et repenser l'œuvre au fil de rencontres mensuelles.

Au terme de ce cheminement participatif, les intéressés se sont impliqués dans la construction d'un double numéro (32 pages) de notre revue mensuelle « Bruxelles en mouvements »; L'exploration pratique s'est poursuivie par une balade sur le terrain dans le Vieux Molenbeek suivie le soir-même d'un Ciné-club organisé dans le quartier avec Jean-Pierre Garnier, sociologue contemporain qui s'est prêté à une réactualisation engagée du Droit à la ville. Une mise en débat s'est poursuivie le lendemain avec les étudiants de l'Ecole Ilya Prigogine (Ecole Ouvrière Supérieure), une après-midi entière interrogeant le rôle des travailleurs sociaux pour instituer les habitants comme sujet de l'aménagement de leur cadre de vie.

Cette initiative n'entend pas s'arrêter là, elle se veut récurrente pour tout qui veut se réapproprier la question urbaine en replaçant la question sociale en son centre.

---

<sup>3</sup> David Harvey : le capitalisme contre le Droit à la ville page 9.

### **3. Analyse critique des enjeux globaux**

La prise en considération des enjeux globaux ou supra-locaux est une étape indispensable à la compréhension des réalités locales et de quartier. L'influence des décisions politiques, économiques et sociales prises par les autorités publiques (régionales, nationales voir européennes) s'inscrit dans une continuité qui conditionne la vie quotidienne des habitants de Bruxelles. Il s'agit dès lors de rendre intelligible comment et pourquoi ces déterminismes partiels pèsent sur les Bruxellois.

Il est dès lors fondamental d'associer un maximum d'habitants à cette réflexion. Pour, d'une part, tenter de mieux appréhender l'incidence des politiques publiques sur le quotidien à partir d'un recoupement des expériences et des vécus particuliers et d'autre part; permettre une réappropriation des problématiques socio-environnementales par les habitants eux-mêmes en vue de leur dépassement.

Au travers de cette thématique, nous visons plus particulièrement la mise en débat d'enjeux globaux essentiels pour penser l'avenir de la ville: développement des transports publics, densification du territoire, dualisation socio-spatiale de la ville, planification et développement des fonctions urbaines (logement, bureau, activités productives, commerce, équipement,...), aménagement des grandes friches urbaines, avenir institutionnel de Bruxelles, enjeux transfrontaliers,...

Remarquons que tous ces enjeux sont fortement connectés les uns aux autres et que les réflexions menées ne pourront faire l'impasse d'une approche transversale incluant les dimensions sociale, environnementale, urbanistique, économique et culturelle.

#### **Exemple: analyse du PRAS « démographique »**

Cette année, le gouvernement bruxellois a proposé une modification partielle du plan régional d'affectation du sol, le PRAS. Cette modification prétend répondre à des enjeux d'avenir tels qu'un « boom » démographique qui demanderait des solutions ambitieuses. Le PRAS démographique et son rapport d'incidences environnementales ont été soumis à enquête publique, et ce fut l'occasion pour IEB et ses membres de décortiquer ce plan sous toutes ses coutures.

Si l'enjeu de ce PRAS est bien transversal, vu son caractère régional, ce fut également pour IEB l'occasion de mettre en œuvre de multiples pratiques et interventions dans le champ public : assemblées associatives, conseils d'avis, lettre d'information, magazine *Bruxelles en mouvements*, interviews radio et presse écrite, réunions d'information à destination du secteur associatif et syndical, autant d'occasions pour IEB d'aborder les enjeux dans toutes leurs dimensions : urbanisme, qualité de vie, emploi, environnement, égalité sociale, etc.

Le projet de modification du PRAS s'appuie largement sur les hypothèses conjointes de l'existence d'un boom démographique, d'une part et de l'incapacité pour la région de Bruxelles Capitale, d'autre part, de répondre à la demande croissante de logement dans le cadre réglementaire actuel.

Un dossier de *Bruxelles En Mouvements* consacré à la question de la démographie a permis de nuancer les hypothèses du gouvernement à ce sujet. Il en ressort notamment que Bruxelles vient à peine de dépasser son seuil maximal de population, atteint dans les années 70. De plus, le seul argument de la démographie et de l'augmentation de la population cache la diversité de population et la diversité des besoins auxquels la Région doit répondre... du logement haut de gamme partout à Bruxelles ne répondrait en rien aux enjeux... tout comme ne le ferait pas une prolifération de centres commerciaux !

Selon l'étude d'incidences du projet de modification du PRAS, le cadre réglementaire actuel ne permettrait de construire que la moitié des logements nécessaires pour répondre à la demande. IEB a demandé à prendre connaissance de l'étude sur laquelle cette affirmation est basée. Ce droit lui a été refusé, une décision qui fait l'objet d'une procédure de recours toujours pendante.

On le pressent : les hypothèses avancées servent de prétexte pour couvrir une série d'opérations immobilières publiques (un centre commercial au Heysel, par exemple) et privées (principalement du logement haut de gamme) qui n'apportent pas une réponse satisfaisante à la crise du logement.

---

#### **4. Lutte pour l'amélioration de la qualité de vie et de l'environnement**

La question des inconvénients que peut apporter une vie urbaine fait partie du travail d'IEB. Si la ville a de nombreux et indéniables avantages comme la proximité des services, la facilité des transports en commun, l'activité économique, etc., elle a aussi ses nuisances.

Le coût de l'espace, rendant les logements bruxellois de plus en plus petits et chers, mais également les nuisances sonores, la pollution, le stress,



font ainsi partie du quotidien d'une partie de plus en plus importante des bruxellois.

Les classes moyennes continuent à fuir la ville pour trouver dans les banlieues une qualité de vie qui leur convient mieux. Cet exode amplifie un phénomène de dualisation sociale entre des populations précarisées, incapables de s'installer en périphérie et occupant des logements à la limite de l'insalubrité et les habitants des quartiers huppés bruxellois. Le retour espéré des classes moyennes en ville, accompagné d'une amélioration du cadre de vie, ne peut se faire au mépris des plus pauvres, obligés de s'entasser dans les derniers quartiers accessibles, voire de quitter la Région pour des villes de plus en plus lointaines.

Il en résulte un modèle non seulement anti-écologique, mais aussi anti-social dans la mesure où ce sont les Bruxellois les plus faibles qui souffrent le plus des nuisances environnementales. L'amélioration de la qualité de vie constitue donc naturellement un axe prioritaire de l'action d'IEB.

Les enjeux sont multiples et d'ordres divers :

- Mode de vie (mode de consommation, gestion des déchets, mode de déplacement,...)
- Égalité environnementale, que tous aient accès à des espaces sains
- Qualité de l'environnement (espaces verts et espaces naturels, biodiversité en ville, qualité de l'eau, maillages bleu et vert, protection des intérieurs d'îlot, perméabilité du sol,...)
- Santé publique (pollution de l'air, pollution sonore, rayonnement électromagnétique,...)
- Énergie (performance énergétique des bâtiments, sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie, énergies renouvelables,...)
- Qualité de l'espace public (lutte contre la publicité et la pollution lumineuse, place des usagers « faibles », lutte contre l'envahissement automobile,...)

#### En pratique, cette année

- Quartiers Verts : L'initiative, qui se veut le point de départ d'une dynamique de quartier et d'une conscientisation écologique soutient les comités de quartier ou tout autre groupement d'habitants désireux de verdirifier façades, trottoirs, balcons ou pieds d'arbres. Des plantes grimpantes, des plantes mellifères et indigènes peuvent y être installées, mais aussi des plantes aromatiques, des radis, des petits fruits. Le projet, outre son aspect d'éducation permanente à l'environnement, peut être également le prétexte à des activités d'entraide, des activités culturelles en partenariat avec des associations de quartier ou le départ d'activités festives entre habitants.

- Réaction sur le COBRACE : le COBRACE a été l'occasion pour IEB de se mobiliser autour d'un texte important pour la législation environnementale. Outre les nombreuses réunions au conseil de l'environnement de la Région Bruxelloise, IEB a organisé également des rencontres en interne avec ses membres et d'autres associations citoyennes, afin d'analyser en profondeur ce document.

En plus de la rédaction d'un avis détaillé à l'attention des conseils d'avis, IEB a également publié un communiqué de presse co-signé avec le BRAL. Celui-ci est disponible sur le site d'IEB à l'adresse suivante: <http://www.ieb.be/Timide-COBACE>.

- Pollution électromagnétique : depuis plus de trois ans, IEB répond aux questions relatives à la pollution électromagnétique. Pour faciliter la compréhension de cette thématique particulière, un dossier a été réalisé et est consultable gratuitement sur le site web de l'asbl. Par ailleurs, plusieurs articles ont également été réalisés sur le sujet.
- Biodiversité en Ville : IEB s'est penché en 2012 sur plusieurs aspects de la biodiversité en ville. Que ce soit à travers l'impact du futur PRAS Démographique, de son BEM sur la place de la Nature en Ville, ou d'une réflexion sur la place de l'animal dans les abattoirs d'Anderlecht, IEB a travaillé sur les tensions qui peuvent exister entre développement économique et défense de l'environnement.

### **Haren, le territoire oublié**

La préservation de la nature en ville repose aussi sur la défense de la biodiversité et sur la conservation des quelques terres agricoles qui subsistent encore, principalement aux frontières de la Région. La réflexion sur la densification est fondamentale dans les dossiers concernant les extensions des zones résidentielles, administratives ou industrielles en périphérie de la ville : par exemple, à Haren

Depuis des années Haren est une zone largement affectée à de l'industrie urbaine et à de l'équipement d'intérêt collectif et de service public. Il reste néanmoins quelques terres agricoles, des potagers et des terrains en friches. C'est la présence même de "ces morceaux de nature" ainsi que les nombreux sentiers, toujours utilisés par les riverains et promeneurs, qui permettent de conserver au "village" son côté sympathique et attrayant pour ses habitants.

IEB et le comité des habitants de Haren a réalisé durant cette année un travail de sensibilisation et d'information notamment concernant un futur projet de construction de la plus grande prison de Belgique. Ce projet d'envergure risque non seulement de détruire à tout jamais un bel espace sauvage traversé par l'historique chemin du Kelbeek mais va très certainement occasionner une augmentation de la circulation automobile à Haren, village enclavé où le trafic est déjà à saturation..

Une séance d'information organisée par IEB a rassemblé de nombreux Harenois ce qui a permis une première démarche de sensibilisation auprès d'un public plus large. Les riverains se sont alors interrogés sur la pertinence d'un tel projet sur cette partie de la ville, des impacts certains sur le trafic automobile mais aussi sur la qualité de vie des Harenois en général.

Avec le soutien d'IEB, le comité des habitants de Haren a également interpellé le Conseil Communal de la Ville de Bruxelles pour pointer notamment les problèmes de déficit d'équipements collectifs et de mobilité dans cette partie de la ville peu desservie par les transports publics, et pour connaître les intentions de la commune pour préserver à Haren une certaine qualité de vie, actuellement menacée par le projet de prison mais aussi par une urbanisation accélérée du village. Haren a été trop longtemps délaissé par les pouvoirs publics et livré à son triste sort. Il y manque aujourd'hui une vision urbanistique à échelle humaine réclamée par de nombreux habitants.

Cette première étape de mobilisation franchie était une condition nécessaire pour entamer une réflexion de fond sur la place de la prison dans la ville, une réflexion qui se prolongera en 2013 en collaboration avec le Comité de défense de Saint-Gilles (CODES), dont la commune accueille une prison depuis près de deux siècles.

## Les métiers de base

En dehors de ses missions d'éducation permanente, IEB exerce depuis de nombreuses années ses métiers de base. Ceux-ci ont fait l'objet d'une reconnaissance partielle de la part du gouvernement bruxellois pour ce qui concerne leur exercice dans les matières environnementales. Cette reconnaissance a permis un financement pluriannuel d'une partie de ceux-ci à partir de 2011.

Les métiers de base d'IEB reconnus pour la compétence « environnement » sont les suivants:

- 1) participation au conseil de l'environnement
- 2) centralisation et diffusion des informations relatives aux animations de découverte de la ville organisées par les associations bruxelloises de l'environnement
- 3) conseils techniques et juridiques aux associations bruxelloises de défense de l'environnement
- 4) gestion d'un centre de documentation contenant en priorité des ouvrages traitant des problèmes d'environnement urbain
- 5) collecte des informations relatives aux enquêtes publiques effectuées en application des dispositions relatives aux permis d'environnement et aux études d'incidences
- 6) promotion et soutien d'initiatives locales de verdurisation par des groupes d'habitants
- 7) interpeller les pouvoirs locaux et informer les citoyens par rapport aux problématiques environnementales telles que la qualité de l'air, la gestion de l'eau en milieu urbain, le bruit, l'alimentation, les déchets, la pollution électromagnétique, etc
- 8) sensibiliser les citoyens par rapport à l'impact de leurs modes de consommations sur les ressources énergétiques et l'environnement.

Il va de soi qu'IEB exerce également ces métiers de base, pour la plupart récurrents, dans d'autres matières régionales telles que la mobilité, l'urbanisme, le patrimoine, le logement, l'aménagement du territoire et même l'économie.

A titre d'exemple, IEB siège activement dans de nombreux conseils d'avis tels que la commission consultative du logement, la commission régionale de la mobilité ou la commission régionale de développement.

IEB assure également la collecte exhaustive et la diffusion de l'ensemble des avis d'enquête publique en Région bruxelloise (L'inventaire des enquêtes publiques) et intervient en son nom propre dans de nombreuses commissions de concertation, tous projets confondus (Annexe 5)

De plus, IEB est particulièrement actif sur la scène médiatique, interpellant les pouvoirs politiques de tous niveaux et sensibilisant le public sur une série d'enjeux concernant la transformation de la ville. Le lecteur trouvera en annexes 2 et 3 un rapport sur les relations à la presse.

Enfin, IEB dispose de nombreux outils de communication: une revue (Bruxelles en Mouvements, voir annexe 4), un site internet ([www.ieb.be](http://www.ieb.be)) qui a compté près de 160.000 visites et la lettre d'information qui comptait fin 2012 plus de 14.000 abonnés.

Outre la convention pluriannuelle pour la compétence ministérielle « environnement », les métiers de base d'IEB sont financés grâce à 2 autres conventions : l'une pour la compétence « mobilité » qui reconnaît largement les métiers de base d'IEB exercés dans ce cadre et l'autre pour la compétence « aménagement du territoire » qui reconnaît uniquement le service offert par IEB avec son outil public d'inventaire des enquêtes publiques.

## Les recours administratifs et judiciaires

Dès sa création, IEB a tenu à inscrire dans ses statuts la possibilité de faire valoir son objet social par l'introduction de recours administratifs ou judiciaires. Ces recours lui sont reprochés par certains politiques, qui y voient une entrave à leur liberté d'action... IEB a répondu à ces critiques dans le chapitre intitulé "Critique et rétorsion, le faux procès en légitimité" en page ... du rapport annuel.

En 2012, les dossiers introduits ou en cours d'instruction devant la Cour constitutionnelle, le Conseil d'État ou la Commission d'Accès aux documents administratifs sont :

### 1. Recours contre l'ordonnance du 14 mai 2009 modifiant le COBAT (Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire)

En 2009, IEB, Pétitions-Patrimoine et l'ARAU (Atelier de Recherche et d'Action Urbaines) introduisaient un recours en annulation devant la Cour constitutionnelle concernant trois modifications que l'ordonnance du 14 mai 2009 apportait au COBAT. En 2012, la Cour constitutionnelle s'est prononcé sur les deux derniers points non encore jugés en 2010 (pour le premier point, voir le rapport annuel de 2010), soit:

- la disposition autorisant le gouvernement à abroger de plans particuliers d'affectation du sol (PPAS), sans qu'une procédure d'évaluation préalable des incidences de cette abrogation sur l'environnement ne soit prévue au COBAT.
- la disposition prévoyant l'adoption de plans de gestion patrimoniale (PGP) sans que le COBAT ne prévoie de procédure d'évaluation préalable des incidences sur l'environnement de ces plans;

Dans le cadre de ce recours en annulation, des questions préjudicielles ont été posées par la Cour constitutionnelle à la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE). Ces questions portaient sur le champs d'application de la directive 2001/42/CE relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement.

La CJUE<sup>4</sup> a suivi l'interprétation de la directive proposée par IEB. Elle a considéré que l'adoption et l'abrogation d'un PPAS rentrent dans le champs d'application de la directive 2001/42/CE, de sorte qu'une évaluation des incidences sur l'environnement doit avoir lieu, sauf à tomber dans un cas d'exemption visé par la directive.

---

<sup>4</sup>Arrêt de la CJUE du 22 mars 2012

Suite à cet arrêt de la CJUE, la Cour constitutionnelle <sup>5</sup> a annulé les dispositions du COBAT qui permettent au gouvernement d'abroger un PPAS sans évaluation préalable des incidences sur l'environnement.

La Cour constitutionnelle a également considéré que les PGP ne peuvent, par principe, être exclus de toute évaluation des incidences. Dès lors que le COBAT ne prévoit pas de procédure d'évaluation des incidences pour ces PGP, l'évaluation à réaliser sera celle prévue par l'ordonnance du 18 mars 2004 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement.

Cet arrêt de la CJUE a un apport positif important concernant le champs d'application de la directive 2001/42/CE. L'évaluation des incidences que la directive impose concerne les plans et programmes dont l'adoption est encadrée par des dispositions législatives ou réglementaires, peu importe si l'élaboration du plan est ou n'est pas obligatoire (ce qui est plutôt rare en matière d'aménagement du territoire). La CJUE a aussi jugé que l'abrogation d'un plan ou programme est une modification de celui-ci, devant faire l'objet d'une évaluation des incidences.

## 2. Accès à l'information

2.1. En juin 2010, IEB demandait à la commune d'Uccle de lui communiquer le projet de cahier des charges du rapport sur les incidences environnementales du PPAS numéro 66 en cours d'élaboration à Uccle. Prétendant que le document était inachevé, la commune d'Uccle a refusé de communiquer le document demandé.

Dès lors qu'il s'agissait bien d'un document achevé (puisqu'arrêté par le collège communal d'Uccle) qui, selon la convention d'Aarhus<sup>6</sup> signée par la Belgique, la directive européenne 2003/4/CE concernant l'accès du public à l'information en matière d'environnement et le droit belge devait être communiqué, IEB a introduit un recours en annulation contre la décision devant la Commission régionale d'accès aux documents administratifs (CADA). En effet, la CADA est compétente pour réexaminer des refus d'accès à l'information environnementale. Cette commission s'est déclarée incompétente pour statuer sur le recours, considérant que le projet de cahier des charges du rapport sur les incidences environnementales d'un PPAS se rattachait à la matière de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, et non à la matière de l'environnement.

---

<sup>5</sup>arrêt de la cour Constitutionnelle du 19 juillet 2012

<sup>6</sup>Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, signée le 25 juin 1998 par 39 Etats

De cette décision, on comprend qu'un document qui est établi à l'occasion d'un processus urbanistique ou d'aménagement du territoire (lors de l'établissement d'une demande de permis d'urbanisme ou d'un plan d'aménagement du territoire par exemple), perd sa qualité « environnementale ». IEB a introduit un recours contre cette décision devant le Conseil d'État. Dans son arrêt du 19 avril 2013<sup>7</sup>, le Conseil d'État a annulé la décision de la CADA, considérant que ce refus n'avait pas lieu d'être, L'intérêt de cette affaire dépasse bien entendu le cas jugé. Il est effectivement intéressant de pouvoir faire réexaminer un refus d'accès à l'information environnementale par la CADA. Le recours est gratuit et la décision est rapide (prise dans un mois). De plus, et alors que le Conseil d'État ne peut qu'annuler la décision de refus, la CADA a le pouvoir de substituer sa décision à celle de l'autorité administrative qui a refusé l'accès.

2.2. IEB a demandé à l'Administration de l'Aménagement du Territoire et du Logement (AATL) de recevoir une copie de l'étude préparatoire référencée dans le rapport sur les incidences environnementales accompagnant le projet de modification du PRAS<sup>8</sup> à ce moment là à l'enquête publique. Avec la motivation que le document n'était pas encore publié et n'était donc pas disponible, l'AATL a refusé de communiquer le document. A la demande d'IEB, la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) a donné un avis sur ce refus. Dans son avis du 11 juillet 2012, la CADA a considéré que l'argument de la Région n'était pas recevable dès lors qu'il apparaissait clairement que l'étude demandée était achevée et en possession de la Région. La CADA a considéré que l'étude devait être donnée en consultation à IEB<sup>9</sup>. Faisant suite à cet avis, IEB a adressé une demande de reconsidération à l'AATL, qui n'a donné aucune suite à cette demande... N'ayant toujours pas accès au document, IEB a été contrainte d'introduire un recours en annulation devant le Conseil d'État afin d'obtenir le document. Ce recours n'a pas encore été jugé.

Toujours concernant l'accès au même document, IEB a également introduit un recours (et non plus une demande d'avis) auprès de la CADA, statuant cette fois comme autorité de recours dans le cadre de sa compétence en matière d'accès à l'information relative à l'environnement. Pour la même raison que dans le dossier relatif au cahier des charges du PPAS 66 à Uccle (voir le point précédent), la CADA a rejeté le recours d'IEB... IEB a introduit un recours en annulation de cette décision devant le Conseil d'État. On a vu que dans le dossier du « PPAS 66 » le Conseil d'État a refusé l'interprétation restrictive de la CADA.

---

<sup>7</sup>Arrêt n°223.224 du 19 avril 2013

<sup>8</sup>arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale adoptant le projet de modification partielle du PRAS du 3 mai 2001

<sup>9</sup>Si cette étude est couverte par le droit d'auteur et que le titulaire de ce droit l'autorise, elle doit également être transmise en copie.



### 3. Villo !

En 2010, IEB a introduit un recours en annulation devant le Conseil d'État contre un permis d'urbanisme délivré par la Région pour 6 dispositifs publicitaires de 8m<sup>2</sup> à installer sur l'espace public. Le permis délivré autorise des panneaux publicitaires de 8m<sup>2</sup>, en contravention avec le règlement communal d'urbanisme de la Ville de Bruxelles qui n'autorise que des affichages de 2m<sup>2</sup>. Trois des 6 dispositifs publicitaires sont autorisés dans une zone interdite à la publicité par le Règlement Régional d'Urbanisme. Le dossier est actuellement en cours d'examen devant le Conseil d'État. Ce permis d'urbanisme s'inscrit dans le cadre de l'accord signé entre la Région et JC DECAUX, où l'entreprise se voit confier le soin de mettre en place et d'exploiter un système de vélos partagés à l'échelle régionale (les « Villo ! »). La Région, ne voulant pas dépenser d'argent pour le service public mis en place, a choisi de signer un contrat où JC DECAUX se fait payer via l'exploitation de surfaces de publicité sur l'espace public. IEB s'est plusieurs fois exprimé sur les problèmes que pose ce partenariat public-privé (voir notamment le *Bruxelles en mouvements* du 10 mai 2010, *Villo: une convention en roue libre*). Au niveau de la procédure pendante devant le Conseil d'État, IEB est actuellement toujours dans l'attente du rapport de l'auditeur du Conseil d'État.

### 4. L'îlot Van Maerlant

Le 27 octobre 2011, un permis d'urbanisme était délivré par le collège des Bourgmestre et Échevins de la Ville de Bruxelles pour construire un ensemble d'immeubles comprenant 272 logements, des équipements et des surfaces commerciales ainsi que 196 emplacements de parking. Il s'agit notamment d'autoriser une tour de 24 étages pour laquelle une dérogation importante aux règles de bon aménagement des lieux prévues par le Règlement Régional d'Urbanisme (article 8 du titre I – hauteur des constructions) a été délivrée sans que les incidences de cette tour en matière de vents (effets venturi) et d'ombres projetées ne soit analysées et sans qu'une motivation adéquate n'accompagne le permis d'urbanisme. Par ailleurs, cette tour va défigurer le paysage urbain du site classé du Parc Léopold dès lors qu'il s'agit de construire 24 étages là où les gabarits avoisinants vont du rez + 1 jusqu'à, au maximum, rez +11. Un recours en annulation a été introduit devant le Conseil d'État par IEB ainsi que par le Groupe d'animation du quartier européen de la Ville de Bruxelles (GAQ). Ce dossier est en cours d'instruction.

### 5. Just Under the Sky – le méga centre commercial du quai des Usines

Des permis d'urbanisme et d'environnement ont été délivrés à la SA Equilis en 2012, l'autorisant à construire un complexe de 61.000m<sup>2</sup> comprenant principalement un complexe de commerces et de loisirs ainsi que 1653 places de parking. Le permis d'environnement a été annulé par le Collège d'Environnement.

Un recours contre le Certificat d'environnement, devenu permis d'environnement, est actuellement à l'instruction devant le Collège d'Environnement. Un recours contre le permis d'urbanisme a été introduit devant le Conseil d'État. Ces recours ont été introduits par IEB et les associations Arau, Unizo, Bral, BBL un riverain.

De l'avis des requérants, ces permis ont été délivrés en violation des affectations autorisées en zone d'industrie urbaine (ZIU) prévue au Plan Régional d'affectation du sol (PRAS) dès lors que les commerces autorisés ne sont pas des grands commerces spécialisés au sens du PRAS et que les commerces qualifiés comme le complément usuel accessoire de la zone ne répondent pas non plus aux exigences du PRAS.

D'autre part, l'aspect mobilité du projet pose problème au regard de l'important charroi de véhicules qu'il va véhiculer tandis que le Plan de mobilité Iris II prévoit de réduire la pression automobile de 20% à l'horizon 2018 par rapport à 2001. Les exigences du certificat d'environnement (devenu permis d'environnement) sont très insuffisantes en cette matière dès lors qu'il impose que « dans un délai raisonnable », la part modale dévolue à la voiture soit de 50%. Il est inacceptable qu'un permis d'environnement contiennent de termes si vagues (qu'est-ce qu'un délai raisonnable?). D'autre part, et alors que la construction et la mise en exploitation est déjà autorisée, rien ne garantit que la part modale demandée à l'exploitant sera effectivement respectée ou est réalisable.

Avec plus de 100.000 visiteurs attendus chaque semaine en voiture, le projet conforte la situation infractionnelle de la Région en ce qui concerne les micro-particules et rend inatteignable le respect des normes européennes en matière de dioxyde d'azote. D'autres points, liés à l'instruction du projet ont également été développés dans les recours (études complémentaires à l'étude d'incidences non soumises à mesures particulières de publicité, étude d'incidences dépassée au moment de la délivrance des autorisations, dérogations au Règlement Régional d'Urbanisme non motivée,...).

## **Les modes de financement et les comptes**

### ***Subsides régionaux***

IEB a bénéficié de subsides régionaux pour les activités suivantes:

- Récolte et diffusion de l'inventaire des enquêtes publiques en Région de Bruxelles-Capitale (Ministre-Président)
- Missions de base en matière d'environnement (Ministre de l'Environnement) ;
- Missions de base en matière de mobilité (Ministre des travaux publics et de la Mobilité)

Le montant total octroyé par la Région et ses administrations était de 303.113 €

### ***Communauté française***

En 2012, le subside attribué par la Communauté française à IEB dans le cadre du décret de l'Éducation permanente (IEB est reconnu dans les axes 1 et 3.2.) était de 264.888 €.

### ***Fédéral***

IEB participe, comme chaque année, au travail commun des quatre fédérations environnementales (dites 4FD) avec ses partenaires Inter-Environnement Wallonie, Bral et Bond Beter Leefmilieu. Cet apport bruxellois aux réflexions sur les dossiers fédéraux est symboliquement reconnu par le gouvernement fédéral à hauteur de 9.800 euros.

## Compte de résultats – Exercice comptable 2012

Rubriques du Compte de Résultats	2012
<b>VENTES ET PRESTATIONS</b>	<b>861.021,25 €</b>
Ministère Communauté française	264.708,25 €
Subventions Région bruxelloise	303.113,00 €
Subventions à l'emploi	242.107,32 €
Bruxelles en mouvements	17.017,04 €
Subvention fédérale	9.800,00 €
Dons	8.752,19 €
Cotisations	2.749,00 €
Autres	12.774,45 €
<b>COUT DES VENTES ET PRESTATIONS</b>	<b>843.876,28 €</b>
Rémunérations et charges sociales	682.718,56 €
Services et bien divers	146.466,65 €
Autres	14.691,07 €
<b>BENEFICE D'EXPLOITATION</b>	<b>17.144,97 €</b>
PRODUITS FINANCIERS	811,17 €
CHARGES FINANCIERES	480,61 €
<b>BENEFICE COURANT</b>	<b>17.475,53 €</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	961,21 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3.235,92 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2012</b>	<b>15.200,82 €</b>

## **Annexes**

## LISTE DES ASSOCIATIONS MEMBRES

### **Associations spécialisées**

#### **DÉPLACEMENTS**

- Collectif PlaceOvélo
- GRACQ asbl – Groupe de Recherche et d’Action des Cyclistes Quotidiens
- Gutib asbl – Groupement des utilisateurs des transports publics à Bruxelles
- NoMo asbl – Autrement mobile
- Pro Velo asbl

#### **LOGEMENT – SOCIAL**

- Habitat et Participation
- Pierre d’Angle

#### **NATURE – ENVIRONNEMENT**

- APERE asbl – Association pour la Promotion des Énergies Renouvelables
- ASEPRé asbl – Association pour la Sauvegarde de l’Environnement et la Promotion du Réseau écologique
- AVES – Société d’Études Ornithologiques -Section Bruxelles-Brabant
- Bruxelles Air Libre asbl
- Bruxelles Nature asbl
- CEBE asbl – Commission de l’Environnement de Bruxelles et Environs

- CEBO asbl – Commission de l’Environnement de Bruxelles-Ouest
- EauWaterZone
- Escaut Sans Frontière – Coordination Senne
- Greenpeace Belgium asbl
- Le début des haricots asbl
- Natagora asbl
- PAN asbl – Pesticides Action Network
- Tournesol – Zonnebloem asbl
- WWF Belgium asbl

#### **PATRIMOINE**

- Archives d’Architecture Moderne asbl
- Cercle d’Histoire et d’Archéologie et de Folklore d’Uccle et Environs
- Comité Bruxelles-Fabrique
- Pétitions-Patrimoine asbl
- Quartier des Arts asbl

#### **URBANISME – ARCHITECTURE**

- ARAU asbl – Atelier de Recherche et d’Action Urbaines
- Centre de Rénovation Urbaine

#### **NOUVEAUX COLLECTIFS**

- Plus Tôt Te Laat

## ***Les Comités de quartier***

### **ANDERLECHT**

- Centre de Rénovation Urbaine
- Comité de quartier Vogelenzang – Anderlecht
- Neerpede Vivra asbl

### **AUDERGHEM**

- Comité des habitants de la Chasse Royale

### **BRUXELLES – NEDER-OVER-HEEMBEEK HAREN**

- Comité de quartier Pagodes-Beyseghem-Albert
- Comité des habitants de Haren asbl

### **BRUXELLES – QUARTIERS LOUISE / SUD**

- Comité Victoria-Roosevelt
- Les Amis du Bois de la Cambre asbl

### **BRUXELLES – QUARTIER NORD-EST**

- AQL asbl – Association du Quartier Léopold
- GAQ asbl – Groupe d'Animation du Quartier Européen de la Ville de Bruxelles

### **BRUXELLES – LAEKEN**

- Comité de quartier Marie-Christine/Reine/Stéphanie

### **BRUXELLES-PENTAGONE**

- Comité de défense des habitants de Bruxelles-Centre
- Comité de la Samaritaine
- Comité de quartier Notre-Dames-aux-Neiges
- CGAM asbl – Comité Général d'Action des Marolles

- Parc d'Egmont asbl
- Quartier Saint-Jacques asbl

### **ETTERBEEK**

- AQL asbl – Association du quartier Léopold
- Association Riverains Jourdan
- Comité de défense du quartier des avenues Nouvelle et de la Couronne (C.D.Q.A.N.C.)

### **FOREST**

- Les Amis des Parcs de Forest et Duden

### **IXELLES**

- AQL asbl – Association du quartier Léopold
- Comité XL-Nord
- Parcours Citoyen XL

### **MOLENBEEK-SAINT-JEAN**

- Comité Voltaire
- Comité de quartier Maritime
- Comité Ransfleur
- La Rue Association
- L'Ouest en débat

### **SAINT-GILLES**

- Comité de défense de Saint-Gilles
- Comité de quartier Midi
- Respire asbl

**SCHAERBEEK**

- Comité Colignon
- Comité de quartier d'Helmet
- Comité de quartier Emile Max
- Comité de quartier Evenepoel
- Comité du Carré des Chardons
- Comité de quartier Terdelt asbl
- Groupe d'Action Schaerbeek – Saint-Josse (GASS)

**UCCLE**

- Association de comités de quartiers uclois asbl (ACQU)
- Association du quartier Lorraine
- Comité du quartier Fond'Roy asbl
- Ligue des Amis du Kauwberg asbl
- S.O.S. Kauwberg asbl

**WATERMAEL-BOITSFORT**

- Comités de quartiers réunis de Watermael-Boitsfort (CQRWB)

**WOLUWE-SAINT-LAMBERT**

- Ateliers de la rue Voot
- Comité de quartier Schuman-Peupliers-Bouleaux et environs
- Comité de quartier Dries asbl
- Comité de quartier Parvis Saint-Henri – Linthout
- Wolu-Inter-Quartiers asbl

**WOLUWE-SAINT-PIERRE**

- Comité Grandchamp



## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

(Composition du C.A. Publiée au Moniteur belge du 17 juillet 2012)

### ***Président***

Gwenaël BREES (Comité de quartier Midi).

### ***Administrateurs***

- Christian DEKEYSER  
(Groupe d'Animation du Quartier Européen de la Ville de Bruxelles asbl)
- Chloé DELIGNE  
(EauWaterZone)
- Sylvie EYBERG  
(Comité de quartier Maritime)
- Dominique NALPAS  
(Parcours citoyen)
- Isabelle PAUTHIER  
(ARAU asbl)
- Martin PIGEON  
(Le début des Haricots asbl)
- Raphaël RASTELLI  
(Pétitions-Patrimoine asbl)
- Denis RYELANDT  
(Association des comités de quartier uclois asbl)
- Marco SCHMITT  
(Association du quartier Léopold asbl)
- Jean-Louis SMEYERS  
(Comité Marie-Christine/Reine/Stéphanie)
- Marie-Anne SWARTENBROECKX  
(Comité de quartier Notre-Dames-aux-Neiges)
- Sylvie VARLEZ  
(Groupe de Recherche et d'Action des Cyclistes Quotidiens asbl)

## LE SECRETARIAT

-Mohamed BENZAOUIA  
Chargé de mission

-Sophie DEBOUCQ  
Chargée de mission

-Anne DELFAIRIÈRE  
Bibliothèque, photothèque, documentation, revue de presse

-Isabelle HOCHART  
Chargée de mission

-François HUBERT  
Graphiste, mise en page du BEM

-Thierry KUYKEN  
Chargé de mission

-Marc LEMAIRE  
Chargé de mission

-Jérôme MATAGNE  
Chargé de mission

-Philippe MEERSSEMAN  
Graphisme, site Internet, informatique

-Almos MIHALY  
Chargé de mission, Coordination de la rédaction du BEM

-Nicolas PRIGNOT  
Chargé de mission

-Hélène QUOIDBACH  
Conseil juridique

-Dalila RIFFI TEMSAMANI  
Secrétariat, Comptabilité, Suivi des abonnements du BEM

-Claire SCOHIER  
Chargée de mission

-Mathieu SONCK  
Secrétaire général

-Roland VANDE POEL  
Accueil téléphonique, courses, intendance

## CONTACT AVEC LA PRESSE

2012

	Thèmes	Date	Medias
1.	Alternatives à l'automobile	12 janvier	TV Centre
2.	STIB : Nouveau contrat de gestion	24 janvier	TLB « Le Débat »
3.	Brasseries Belle-Vue	26 janvier	Viva Bxl
4.	Elargissement du ring	26 janvier	Le Soir, Viva Bxl
5.	Vincent Querton, directeur général Jones Lang Lassale	17 février	TLB « Sans Détours »
6.	Aménagement des abords du canal	28 février	Radio Campus
7..	Biométrie et sociétés de surveillance	9 mars	Radio panik
8.	Les Abattoirs	14 mars	La Dernière Heure
9.	Un comité de quartier observateur au comité d'accompagnement d'une étude d'incidences	15 mars	Agence Alter
10.	Prison à Haren	1 <sup>er</sup> avril	TLB
11.	Réaménagement de la petite ceinture Nord et ses implications sur la zone du canal	13 avril	Viva Bxl
12.	PU pour l'ex-site Codic (Gheude / Brogniez)	8 avril	La Dernière Heure, La Libre Belgique
13.	Mobilité : Les 10 idées de Touring	19 mai	La Capitale
14.	PRAS	21 mai	La Première - JP, La une - JT

15.	PRAS	22 mai	Viva Bxl
16.	PRAS	12 juin	<a href="http://www.alterechos.be">www.alterechos.be</a>
17.	Centre commercial NEO	28 juin	Brussel deze Week, TV Brussel, La Première - JP, Viva Bxl
18.	Prowinko - Toison d'Or	28 juin	Le Soir, TLB
19.	Anderlecht - Rue de l'Orphelinat - Permis d'urbanisme	13 juillet	La Capitale
20.	Prowinko - Toison d'Or	2 août	Viva Bxl
21.	Centres commerciaux	7 août	La Capitale
22.	PRAS démographique	16 août	Brussel deze week
23.	CAMPPrING	1 <sup>er</sup> septembre	La Première - JP, TLB
24.	Semaine de la mobilité	14 septembre	La Libre Belgique
25.	Elargissement du ring	17 septembre	La Première - JP, Viva Bxl
26.	Les centres commerciaux	21 septembre	La Première - Nuwa
27.	Haren : Construction de 177 logements	16 novembre	Viva Bxl

## Actions Presse

### d'Inter-Environnement Bruxelles en 2012

	Communiqués et conférences	Partenaires	Date	Diffusion
1.	Bruxelles, méfie-toi des coulées d'asphalte (communiqué et action)	Bral, Greenpeace, IEB, PlaceOvelo	16/02/13	La Capitale, La Libre Belgique, L'Echo, RTBF - La Une (2x), Le Soir, TLB, <a href="http://www.lesoir.be/regions/bruxelles/2012-02-16/ring-un-marteau-piqueur-contre-le-tout-au-beton-flamand-897559.php">http://www.lesoir.be/regions/bruxelles/2012-02-16/ring-un-marteau-piqueur-contre-le-tout-au-beton-flamand-897559.php</a> <a href="http://www.rtbf.be/info/regions/detail_des-associations-manifestent-contre-le-projet-d-elargissement-du-ring?id=7582933">http://www.rtbf.be/info/regions/detail_des-associations-manifestent-contre-le-projet-d-elargissement-du-ring?id=7582933</a> <a href="http://www.lacapitale.be/regions/bruxelles/2012-02-16/des-associations-contre-l-elargissement-du-ring-de-bruxelles-manifestent-chez-picque-939078.shtml">http://www.lacapitale.be/regions/bruxelles/2012-02-16/des-associations-contre-l-elargissement-du-ring-de-bruxelles-manifestent-chez-picque-939078.shtml</a>
2.	Pétition de classement pour la remarquable salle Vermeulen à Schaerbeek (communiqué)	IEB, Pétitions-Patrimoine	17 février	
3.	De l'intérêt d'un abattoir en ville (communiqué et action)	IEB	20 février	La Dernière Heure
4.	16 villes et communes du Brabant-Flamand se prononcent contre Uplace Machelen (communiqué)	Unizo, UCM, BBL, IEB, BRAL, ACV, ACW, CSC	2 mars	La Capitale, La Dernière Heure, La Libre Belgique, Le Soir
5.	Parution BEM n° 253 et n° 254 (communiqué)	IEB	7 mars	

6.	BPOST souhaite s'implanter sur l'ancien site de Carcoke (débat)	IEB, Port de Bruxelles, CSC, BRAL	21 mars	Viva Bxl
7.	Rue du Progrès : Les promesses d'Emir Kir... Un an après ? (action)	Le Comité Progrès-Nord, IEB, ARAU, BRAL, RBDH, Fébul,...	27 mars	La Capitale, La Dernière Heure, TLB, TV Brussel, Viva Bxl, <a href="http://www.alterechos.be">www.alterechos.be</a>
8.	Just Under the Sky met le feu au plan de mobilité de Bruxelles (action)	IEB,...	28 mars	La Capitale, La Dernière Heure, TLB, TV Brussel, Viva Bxl
9.	Tivoli va accueillir 30 % de logements sociaux. Un pas dans la bonne direction (communiqué)	IEB, BRAL, RBDH	5 avril	Le Soir
10.	Site de Carcoke : entreprises industrielles bienvenues, mais pas à n'importe quel prix ! (communiqué)	IEB, BRAL, CSC-Bruxelles	6 avril	La Capitale
11.	Parution BEM n° 255 (communiqué)		16 avril	
12.	Errare humanum est, perseverare diabolicum (communiqué)	IEB, ARAU, Pétitions-Patrimoine	2 mai	La Capitale
13.	Timide COBRACE... (communiqué)	IEB, BRAL	14 mai	
14.	La plate-forme inter-régionale est contre le projet de centre commercial NEO au Heysel « Mega Monster » (communiqué)	Unizo, UCM, BBL, IEB, BRAL, ACV, ACW, CSC	15 mai	
15.	Bruxelles en mouvements consacré au devenir du site des Abattoirs d'Anderlecht (communiqué)	IEB	17 mai	La Dernière heure, La Libre Belgique

16.	Porte de Ninove : il faut une nouvelle enquête publique ! (communiqué)	IEB, ARAU, BRAL, BruxellesFabriques, CIDEP, Comité Porte Ninove, La Rue	27 juin	
17.	Pro-Winko - Toison d'Or : L'ARAU, BRAL et IEB exigent 30 % de logements sociaux et moins de places de parking (communiqué)	IEB, ARAU, BRAL	27 juin	
18.	Carte Blanche (électronique) : PRAS démographique, clash démocratique	IEB, ARAU, PICOL, ULAC, La Promenade Verte de NOH	2 juillet	<a href="http://www.lesoir.be">www.lesoir.be</a>
19.	Parution BEM : Nature(s) en ville (communiqué)	IEB	3 juillet	
20.	Parution BEM : Le droit à la ville (communiqué)	IEB	3 octobre	
21.	IEB victime d'une mesure de rétorsion pour avoir introduit des recours ? (communiqué)	IEB	4 octobre	Belga, Incidences, La Dernière Heure, Le Soir, Viva Bxl, RTL, l'avenir.net
22.	30km/h : redonnons vie à nos rues ! (action)	Plateforme Ville30	5 décembre	La Dernière Heure, La Libre Belgique, Le Soir
23.	PPAS Belliard-Etterbeek : La Région au secours des promoteurs ! (communiqué)	Coordination Brussels-Europe Coordinatie	11 décembre	Le Soir
24.	NEO, Uplace, Just under the Sky, ... les centres commerciaux ne sont pas au-dessus des lois ! (communiqué)	Unizo, UCM, BBL, IEB, BRAL, ACV, ACW, CSC	19 décembre	Belga, Viva Bxl

## Bruxelles en mouvements

Bulletin de liaison entre les comités d'habitants et moyen d'information des Bruxellois qui désirent défendre activement leur ville, *Bruxelles en mouvements* (BEM) présente les grands enjeux concernant la défense du cadre de vie en région bruxelloise. Il analyse les projets qui transforment la ville et présente les enjeux poursuivis par l'association et les initiatives des groupes d'habitants à l'usage d'autres habitants.

L'année 2012 a marqué l'aboutissement d'un nouveau projet rédactionnel destiné à renforcer la réflexion et les outils d'analyse sur les enjeux à l'usage des acteurs urbains.

Ce projet est né du désir de faire évoluer la revue pour être mieux en phase avec les mouvements qui travaillent notre ville et pour mieux inscrire la revue dans l'esprit renouvelé d'IEB.

Dans la ligne du nouveau projet rédactionnel du magazine, les analyses trouvent leur ancrage dans les phénomènes sociaux et urbains. Cette approche se traduit par une plus grande diversification des thématiques traitées et par une approche plus « en profondeur » des dossiers que nous réalisons. Cela se traduit également par une place plus grande laissée à la parole des acteurs de terrain. Les dossiers thématiques consacrés à des problématiques assez vastes sont complétés par des rubriques analysant des sujets plus spécifiques.

La rédaction des dossiers est réalisée avec la collaboration de citoyens actifs et de membres du CA et de l'équipe d'IEB. Dans la perspective d'un travail collectif, le Comité de rédaction a aussi intégré des membres bénévoles d'IEB qui viennent soutenir l'équipe du secrétariat dans l'élaboration du programme rédactionnel et dans le suivi du travail de production du journal. Parallèlement, la rédaction des dossiers a été enrichie de collaborations avec des acteurs des luttes urbaines et des auteurs spécialisés, aux points de vues diversifiés, voire contradictoires, dans un esprit d'écriture collective.

Le BEM a aussi évolué en 2012 sur le plan de la forme. La refonte totale de la maquette et de la charte graphique a donné naissance à un magazine d'un plus grand format et d'un nouveau look rendant notre message plus lisible.

Cette nouvelle formule vise aussi à élargir le lectorat du BEM en le rendant accessible par une distribution reposant sur un réseau couvrant toute la région.



Une nouvelle politique de diffusion a été mise en œuvre en 2012. Au tirage de 1500 exemplaires adressés aux membres des comités d'habitants et aux abonnés se sont ajoutés 2000 exemplaires distribués gratuitement. Ces exemplaires sont déposés dans 120 lieux publics bruxellois concernés par les enjeux urbains.

Le nouveau format a permis d'augmenter le tirage de la revue sans augmentation budgétaire.

En outre, le contenu du BEM est accessible sur le site internet d'IEB. Le lecteur qui désire travailler avec nos textes peut les télécharger deux mois après leur publication.

### **Les sujets traités en 2012**

**N° 253 - Janvier** - Pétrole : après la dernière goutte... - Aménagement de l'avenue du Port : Changer de paradigme - La fin d'un monde - Les impacts sociaux - L'état des lieux pour le PRDD - Édito : La transition économique, c'est pas pour demain

**N° 254 - Février** - Putain de ville - Travailleurs et clients - Les lieux de prostitution - Le système prostitutionnel : Quel projet de société ? - Alhambra : La prostitution de rue dans un quartier résidentiel - La gestion politique - La prostitution dans la ville néolibérale

**N° 255 - Mars** - Logement : La lutte des places - Crise du logement : C'est par où la sortie ? - Maison de quartier Bonnevie - État et marché du logement : Quels intérêts, quelles politiques ? - Logements communaux : Attribution et gestion locative - SNCB : plan d'investissements : Quelles priorités pour le rail belge ? - De Baltimore à La Nouvelle-Orléans - Édito : L'Europe c'est nous !

**N° 256-257 - Mai** - Un abattoir en ville - Recycler Bruxelles : De la ville tertiaire à la ville productive

**N° 258 - Juin** - Nature(s) en ville - Du songe démocratique au pragmatisme démographique

**N° 259-260 - Octobre** - Le droit à la ville - Interprétations, devenirs et réappropriations - La ville consommée - Habitat / Habiter : Sur le style de Lefebvre - Participation piège à con - Réappropriation des espaces publics : Pour mieux dominer ? - Le PRAS contre le droit à la ville ? - Le droit à la ville pour qui ? - Lefebvre à Bruxelles, le retour - Que crèvent les expulsés ! - De quelques lectures de David Harvey

**N° 261 - Novembre** - Démographie - Densifier : Choix ou nécessité ? - Sur un air de démographie... - Augmentation de la population... oui, mais encore ? - Besoins des ménages et tension démographique - Vignette automobile : Circulez, y a rien à voir ! - De la consternation du piéton bruxellois et de la planète Mars - Quand Bruxelles fait boom !

## PARTICIPATION AUX COMMISSIONS DE CONCERTATION

2012

	DATE	COMMUNE	SITUATION	NATURE DE LA DEMANDE
1.	10 janvier	Ville de Bruxelles	Rue Picard, 3, avenue du Port, 86	Construction d'un nouveau bâtiment de bureau (16,725 m <sup>2</sup> ) comprenant 8 niveaux hors-sol et 1 niveau de parkings (77) et d'archives en sous-sol, construction d'un parking enterré de 298 emplacements pour véhicules motorisés, adaptation du parking temporaire hors-sol et des accès aux parkings hors-sol et sous-sols, modification de l'accès au site depuis l'avenue du Port, démolition de la Halle de transit; exploitation d'un parking à l'air libre pour 750 véhicules, d'un parking couvert pour 375 véhicules, d'une salle polyvalente de 476 m <sup>2</sup> , de dépôts et de diverses installations
2.	13 janvier	Schaerbeek	Rue Walckiers, Rue Chaumontel, avenue Zénobe Gramme	Aménager le parc Walckiers : réaménager le trottoir, les traversées piétonnes et l'accès côté Z. Gramme, démolir les constructions insalubres (garage et autres abris), aménager des chemins carrossables et des sentiers pédestres pour la promenade verte, agrandir la mare existante, réaliser des fossés et des murets en gabions, aménager des aires de jeux, placer clôtures et portails aux 3 entrées, placer du mobilier (bancs, poubelles, signalétique, borne fontaine à boire), abattre 113 arbres, défricher et replanter
3.	19 avril	Anderlecht	Rue de l'Orphelinat, 36-40, rue de l'Obus, 06A-08A	Démolir des bâtiments industriels et une habitation, construire un ensemble de 144 logements; exploiter un parking couvert de 107 places

4.	3 mai	Anderlecht	Route de Lennik, 808	Construire une extension à l'hôpital Erasme, agrandir le parking Centre, construire le parking Ouest (+ hélisation)=, réaliser la 2e extension du parking Est à ciel ouvert, adapter la route des urgences, réaliser l'esplanade de l'hôpital de jour et créer une esplanade pour l'hôpital Erasme
5.	4 mai	Schaerbeek	Rue Goossens, 019-021	démolir et reconstruire un bâtiment (côté gauche), modifier l'aspect de la façade avant du bâtiment de droite, changer l'affectation d'un équipement en logements, augmenter le nombre de logements de 3 à 15, démolir et construire des volumes en intérieur d'îlot, aménager 15 emplacements de parking et des terrasses sur des toitures plates et abattre des arbres
6.	16 mai	Ixelles	Boulevard du Triomphe. Parcelle située sur le campus de l'ULB de la Plaine, à l'arrière de la caserne des pompiers	Réaliser des voiries carrossables et piétonnes, réaliser 2 bassins d'orages d'une capacité totale de 180 m <sup>3</sup> , démolir partiellement les voies carrossables et piétonnes existantes dans le périmètre de la demande et réaliser des travaux de terrassement, abattre 176 arbres et replanter d'autres sujets
7.	16 mai	Ixelles	Boulevard du Triomphe, 151	Construire un immeuble de 7 étages abritant 400 chambres d'étudiants; exploiter 26 emplacements couverts, un parc de stationnement à l'air libre pour 144 véhicules et des installations de combustion
8.	16 mai	Ixelles	Boulevard du Triomphe (Univeralis Park)	Construire 4 immeubles (6 étages) totalisant 131 appartements, une crèche et un parking de 131 emplacements en sous-sol; exploiter le parking couvert et des installations de combustion
9.	22 mai	Ville de	Rue de la Loi	Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale

		Bruxelles		approuvant le règlement régional d'Urbanisme Zoné sur le périmètre de la rue de la Loi et de ses abords
10.	24 mai	Anderlecht		Approbation du Projet de plan du PPAS "Quartier des Trèfles" et le rapport sur les incidences environnementales
11.	28 mai	Ville de Bruxelles		Approbation du PPAS n° 07-02 "Pacheco"
12.	28 mai	Ixelles	Rue des Chevaliers, rue des Drapiers, avenue de la Toison d'Or	Projet amendé - projet de construction d'un ensemble de logements, commerces, crèches et parking, l'ensemble comprenant la rénovation de 3 maisons existantes rue des Chevaliers; exploiter des emplacements de parking couverts (322 véhicules) et diverses installations
13.	7 juin	Anderlecht	Rue Brogniez, rue Gheude, rue de la Clinique, rue Memling	construire des immeubles à appartements et exploiter un parking couvert (174 véhicules)
14.	5 juillet	Anderlecht		Approbation du Projet de plan du PPAS "Quartier des Trèfles" et le rapport sur les incidences environnementales
15.	7 septembre	Schaerbeek	Rue Goossens, 019-021	démolir et reconstruire un bâtiment (côté gauche), modifier l'aspect de la façade avant du bâtiment de droite, changer l'affectation d'un équipement en logements, augmenter le nombre de logements de 3 à 15, démolir et construire des volumes en intérieur d'îlot, aménager 15 emplacements de parking et des terrasses sur des toitures plates et abattre des arbres
16.	25 septembre	Molenbeek	Rue N. Doyen, 1	Aménager un parking supplémentaire pour le personnel travaillant sur le site du dépôt Métro Jacques Brel : 147 emplacements supplémentaires

				non couverts sur le toit du bâtiment (au niveau 1), 37 emplacements supplémentaires non couverts au niveau 0
17.	26 septembre	Anderlecht	Chaussée de Mons, 179-225	Abattre 7 volumes existants, construire un marché alimentaire avec ses annexes logistiques, construire 21 appartements, construire des espaces commerciaux, exploiter des espaces extérieurs; exploiter un marché couvert et des appartements
18.	2 octobre	Bruxelles Ville	Contrat de Quartier Jardin aux Fleurs	le plan d'expropriation n° 7029 pris dans le cadre du Contrat de Quartier Jardin aux Fleurs est soumis à enquête publique. Sont concernés les immeubles suivants : rue Van Artevelde, 112-122, boulevard de l'Abattoir, de 10 à 13, rue d'Anderlecht, 91, rue Saint-Christophe, 3, rue des Fabriques, parcelle Sect M n° 1403 G, rue Vandenbranden, 63 et parcelles Sect M n° 195 X et Sect M n° 194 S
19.	25 septembre	Molenbeek	Rue Vandenboogaerde, 116	Réhabilitation de l'immeuble Saint-Michel, démolition en intérieur d'îlot, construction d'un 4 <sup>e</sup> et d'un 5 <sup>e</sup> étages, 85 logements, 940 m <sup>2</sup> de commerce, 1400 m <sup>2</sup> de bureau, 91 parkings
20.	25 octobre	Berchem	Rue du Bon Accueil, rue du Grand Air, 1-5	Rénovation de l'immeuble et aménagement de 16 appartements au lieu des 27 existants
21.	6 novembre	Ville de Bruxelles	Rue de Verdun, 605, 607, 608, 610, 632-634, 636, 638	Construction de plusieurs bâtiments comprenant, au total, 177 logements passifs et un parking souterrain de 185 emplacements, aménagement du terrain et réaménagement d'une voie privée ; exploitation d'un parking couvert pour 185 véhicules et de 7 ventilateurs
22.	7 novembre	Anderlecht	Rue des Vétérinaires, 45	Rénover et changer l'affectation de la « Grande Clinique » (bâtiment

				central) en logement
23.	4 décembre	Ville de Bruxelles	Rue Belliard, rue de Trèves	Démolition d'un immeuble de bureaux et construction d'un nouvel immeuble de bureaux (32.182 m2) avec un nouveau parking en sous-sol de 162 emplacements ; exploitation d'un parking couvert et de diverses installations
24.	6 décembre	Anderlecht	Rue du Compas, 17	Lotir un terrain en 5 lots avec création de voiries
25.	6 décembre	Anderlecht	Rue de Birmingham, 102, quai Demets, 55	Exploiter un centre de tri, 43 emplacements de parking à l'air libre, des dépôts et diverses installations

## Contact

Inter-Environnement Bruxelles  
Rue d'Edimbourg 26  
1050 Bruxelles

[www.ieb.be](http://www.ieb.be)  
[info@ieb.be](mailto:info@ieb.be)  
02/8930909